ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Landes

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION

POUR LES PERSONNELS EXERÇANT DANS LE 1er DEGRÉ

SCOLARISATION DES ELEVES A COMPORTEMENTS PERTURBATEURS ET/OU VIOLENTS

PREVENIR **AGIR** **SOUTENIR**

PRÉAMBULE

Les personnels qu'ils soient enseignants, directeurs, AESH, psychologues, sont parfois confrontés à des difficultés face aux comportements perturbateurs et/ou violents.

Ces difficultés constituent des risques professionnels, psychosociaux.

Les situations vécues peuvent entraîner une souffrance au travail.

Ce livret a pour objet de proposer des ressources et d'accompagner face à ces difficultés.

Protocole départemental Page 2
Prévention des personnels pour faire face aux incidents Page 3
Structuration et gestion de classe Page 4

Source : *Scolarisation des élèves à comportement perturbateur et/ou violent*, Académie de Rennes

PROTOCOLE DEPARTEMENTAL POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNELS DANS LA PRISE EN CHARGE DES ÉLÈVES À COMPORTEMENTS PERTURBATEURS ET/OU VIOLENTS DANS LE 1ER DEGRÉ

Niveau 1 : la classe	Niveau 2 : l'école	Niveau 3 : la circonscription	Niveau 4 : la DSDEN
Repérage d'une difficulté de comportement **Mise en place des premières adaptations**	**Regards croisés** **Mobilisation des acteurs**	**En cas de crises répétées et/ou de blocage avec la famille**	**En cas d'échec des propositions et persistance des difficultés ou si la famille refuse le rendez-vous avec l'IEN**
Observation globale de l'enfant dans les différents lieux et temps de l'école (en classe, en cour de récréation, sur le temps méridien), en lien avec la famille. Mise en place des adaptations en lien avec les observations. Mise en place d'un cahier d'observation rassemblant les différents éléments constatés dans et hors la classe. Ce cahier regroupe les notes personnelles de l'enseignant et/ou les constats ou observations recueillis par l'équipe éducative élargie. **Dialogue avec l'enfant** : ressenti de ses difficultés, contractualisation de l'aide ou des adaptations. **Rencontre avec les parents** : - leur présenter les difficultés rencontrées à l'école à partir des faits observés (cahier d'observations). - sont-elles les mêmes à la maison ? - présenter les adaptations proposées et les types d'aides possibles - envisager une équipe éducative afin de construire ensemble des réponses adaptées à la situation de l'élève.	**Réunion du Conseil des maîtres** ou du Conseil de cycle : Exposé de la situation et croisement des regards. Pourront être sollicités selon les situations : RASED, conseiller pédagogique, enseignant référent, ATSEM, AESH, médecin, infirmière scolaire, assistante sociale de secteur, personnels territoriaux, éducateurs … **Réunion d'une équipe éducative** permettant d'objectiver les comportements de l'élève et de définir les premières adaptations pédagogiques et éducatives à mettre en œuvre en partenariat avec l'élève et sa famille et avec les autres acteurs de l'école. **Mise en place d'un aménagement pédagogique** sur temps scolaire et périscolaire. Sollicitation par les parents des structures et professionnels médico-sociaux (CTAL, CMP, MLPH, psy…).	**Transmission à l'IEN** une synthèse de la situation complexe (compte rendu de l'équipe éducative). **L'IEN saisit le pôle ressources** de circonscription et le conseiller pédagogique « régulation scolaire » pour compléter l'analyse de la situation : observations en classe, rencontre famille et formuler des préconisations en direction de l'école : - renforcer les liens avec les parents - proposition de rencontre avec l'enseignant référent - proposition au DASEN d'aménagement de la scolarité, l'avis du médecin scolaire sera recherché - proposition de soin en lien avec le médecin scolaire - changement d'école **L'IEN reçoit les parents** pour rendre compte des préconisations du pôle ressources. Mise en œuvre des préconisations.	**L'IEN saisit *le pôle ressources départemental*** en lui transmettant une synthèse factuelle des observations, adaptations et démarches effectuées. *Le pôle ressources départemental* se réunit **:** Adjoint DASEN, directrice de cabinet, IEN école inclusive, médecin Conseiller Technique, assistante sociale CT, infirmière CT, conseiller pédagogique « régulation scolaire », chef de service DISCOL, coordonnatrice APPUISCOL (équipe mobile d'appui à la scolarisation) et référente départementale « harcèlement ». Sur avis *du pôle ressources départemental*, le DASEN, agissant sur délégation du recteur d'académie, prend toutes mesures utiles à la résolution de la situation.
		Retour d'information	**Retour d'information**
Information et consultation de l'IEN en cas de crises répétées perturbant tant l'enfant que l'ensemble de la communauté éducative ou en cas de refus des parents de venir au rendez-vous ou de participer à l'équipe éducative ou en cas de possible retentissement des incidents.			

La situation peut relever de l'**enfance en danger** : une **information préoccupante (IP)** en lien avec l'assistante sociale conseillère technique de la DSDEN sera alors rédigée.

PREVENIR

Au sein de l'école en collectif

* Mener des actions pour améliorer le climat scolaire

* Définir une stratégie d'accueil des élèves

* Co-construire des règles de vie partagées

* Analyser collectivement les situations-problèmes

* Echanger en équipe sur ses postures / gestes professionnels

Anticiper les besoins particuliers d'un élève

* Envisager la tenue d'une équipe éducative ou ESS en amont de l'arrivée de l'élève

* 1er entretien d'admission avec les parents

* Prendre connaissance du dossier scolaire et contacter l'école précédente si besoin

* Observer l'élève pour repérer les points d'appuis et difficultés

* Mettre en place les 1ères adaptations en fonctions des préconisations des PPS, PAP, PAI, PPRE

* Prévenir des crises aigües

AGIR

Dans la classe **par l'enseignant** : **Repérage des besoins et 1ères adaptations**

* Objectiver les difficultés de comportements de l'élève et les points d'appuis / réussites au sein de la classe et dans les différents lieux et temps de l'école
* Associer la famille de l'élève -> partager les 1ères observations
* Définir les 1ères adaptations pédagogiques et éducatives en classe et en informer la famille.
* **Ne pas rester isolé(e) et traiter en collaboration avec l'équipe pédagogique**.

Dans l'école : **Échange et Mobilisation de l'ensemble de l'équipe Pédagogique**

* Mobiliser l'équipe pédagogique en conseil des maîtres ou conseil de cycle afin d'évaluer collectivement l'impact de la situation pour l'équipe, pour l'élève concerné, pour les autres élèves.
* Elaborer une stratégie d'action concertée en équipe et définir les adaptations et aménagements nécessaires. **Un protocole de prévention et/ou de gestion des difficultés de comportements de l'élève pourra être élaboré et communiqué à l'IEN.** Des stratégies collectives d'organisation doivent être envisagées afin de réduire l'isolement des personnes directement impliquées.
* S'entretenir avec la famille avec le soutien du directeur d'école ou un tiers afin de :

-> Présenter les difficultés existantes et points d'appui repérés au sein de l'école et faire le point sur les aménagements déjà proposés par et dans l'école
-> Echanger sur la situation de l'élève et s'appuyer sur les ressources mobilisables par la famille
-> Si besoin, proposer à la famille la sollicitation de professionnels EN (Pôle ressources, RASED, Médecin Scolaire, Infirmière Scolaire, Service Social en faveur des élèves)
-> Annoncer l'éventualité d'une réunion par la Communauté Éducative :

Réunion de l'Équipe Éducative (E.E) ou de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (E.S.S)

* Si les difficultés persistent malgré les aménagements et adaptations mises en œuvre, le directeur d'école réunira une Equipe Educative ou de Suivi de Scolarisation avec avis et conseils du pôle ressources pour :

-> Approfondir collectivement et avec la famille l'analyse de la situation de l'élève dans ces différentes dimensions en lien avec les partenaires extérieurs le cas échéant
-> Adapter le protocole de prévention et/ou de gestion des difficultés de comportement de l'élève
-> Coconstruire un projet d'accompagnement personnalisé s'appuyant sur les dispositifs existants

En lien avec la Circonscription et Mobilisation du Pôle Ressources

En cas d'échec et persistance des difficultés et/ou blocage avec la famille, le directeur d'école saisit le Pôle Ressources de Circonscription par l'intermédiaire de l'IEN qui décide de la conduite à tenir pour SOUTENIR l'équipe (rencontre avec la famille, observation d'un membre du pôle dans la classe…).

En lien avec la DSDEN 40

L'IEN de Circonscription pourra informer le DASEN de la situation et saisir le Pôle ressources départemental.

SOUTENIR

Être ACCOMPAGNE et SOUTENU

* **Je ne reste pas isolé(e) et traite la situation en équipe**
* **Je sollicite le conseiller pédagogique « régulation scolaire »** et le pôle ressources de la circonscription pour échanger sur la situation
* **Je demande à être accompagné(e)** pour soutenir, entendre et éclairer

DSDEN 40

IEN École inclusive
Mme Catherine Cutillas
ce.ia40-ash@ac-bordeaux.fr

* en faveur des personnels

Médecin du travail Conseillère Technique
Dr Claire Patard 06 12 22 42 92

Infirmière en santé au travail CT
Mme Valérie Plaisance
valerie.plaisance1@ac-bordeaux.fr

Assistante Sociale des personnels CT
Mme Valérie Ducout 05 58 05 66 87

* en faveur des élèves

Médecin Conseil Technique départemental
Dr Agnès Poublan 05 58 05 66 85

Infirmière Conseil Technique départemental
Mme Evelyne Sportiello 05 58 05 66 84

Conseillère Technique Service social
Mme Françoise Duteil 05 58 05 66 88

En cas de crise aigüe d'un élève, en cas d'incivilité ou d'agression, QUE FAIRE ?

* Je signale au Directeur d'école qui pourra renseigner un fait d'établissement
* Je peux déclarer un accident de travail
* Je peux déposer une main courante ou porter plainte
* Je peux renseigner une fiche du Registre Santé et sécurité au Travail

STRUCTURER ET GERER LE TEMPS, L'ESPACE, LES RELATIONS SOCIALES ET AFFECTIVES, LES RÈGLES DE VIE

	AVANT	PENDANT	APRÈS
 **Un temps maîtrisé**	➢ Construire un **emploi du temps complet individualisé et explicite** (couleur, pictogrammes, …), adapté en fonction des capacités des élèves (journée ; demi-journée ; l'activité passée/l'actuelle/la suivante ; …) ➢ **Anticiper les changements** en les indiquant et expliquer l'alternative ➢ **Varier** temps courts/temps longs ; travail individuel/collectif ;	➢ Utiliser des outils permettant de **visualiser le temps** (timer, sablier …) ➢ Mettre en place des **défis** (combien d'exercices es-tu capable de faire en 1 minute ?) ➢ Prévoir des **pauses régulières**	➢ Proposer un temps **calme et d'isolement** (pas plus de 5' : timer)
 **Un espace aménagé**	➢ **Aménager la classe** : coin repli, … ➢ **Limiter les stimuli** visuels et sonores ➢ Penser la **place de l'AESH** ➢ **Élaborer un protocole de gestion de crise** pour restaurer la capacité à agir des professionnels et renforcer l'autonomie des équipes face à ces situations.	➢ **Prévoir un lieu** où il peut aller **en cas de crise**	➢ **Prévoir le retour en classe**
 **Des relations sereines**	➢ Organiser des **activités qui favorisent les interactions** ➢ **Définir des règles** (peu) **explicites avec droits**, **devoirs**, réparation et valorisation plutôt que sanction ➢ Travailler sur la gestion et l'expression des émotions	➢ Offrir des **choix** à l'élève (l'élève se sent moins contraint, mais c'est l'enseignant qui reste maître de la situation puisque c'est lui qui propose) ➢ **Alterner** les tâches complexes et moins complexes ; ➢ Verbaliser l'implicite et **valoriser beaucoup** ➢ Mise en place d'un contrat associé à un **renforçateur positif**	➢ **Ne jamais aborder à chaud le problème**. Mais toujours revenir dessus avec l'enfant et établir une « réparation » en fonction du problème rencontré. ➢ Proposer un médiateur s'il préfère (autre enseignant, AESH …)
 **Des règles de vies explicitées**	➢ Définir **les attentes précises** pour chaque activité ➢ Élaborer un **contrat** avec conséquences agréables et réparations	➢ **L'encourager, le féliciter** (pas forcément verbal) ➢ Donner des **modèles de comportements attendus** et des **objectifs concrets atteignables**	➢ Envisager **des « sanctions » éducatives** en lien avec la situation de crise : ranger la bibliothèque, préparer un exposé … ➢ **Mettre en avant les réussites**